Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260527-552026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/05/2025

L'an deux mille vingt-six, le 27 MAI, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 20/05/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Eric DROGUET, Isabelle LECLERCQ, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé,
Secrétaire de séance : Isabelle LECLERCQ
Représentés : Michel PANSARD représenté par Philippe LOHIER, Alain CABARET représenté par Anne DURAND, LACHIVER Olivier représenté Eric DROGUET
Nombre de Conseillers : 15 **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 15**

DELIBERATION N°55-2026 Participation communal au financement du Plan de Gestion du Cap Fréhel

Monsieur le Maire expose au conseil le financement de l'opération « Plan de Gestion du Cap Fréhel »

Le plan de gestion écologique est un outil indispensable pour la gestion d'un espace naturel tel que le Cap Fréhel. C'est un document de référence co-concerté ainsi qu'un outil de travail pour les gestionnaires.
Un plan de gestion est composé d'un diagnostic écologique et socio-économique du site, des objectifs à long terme et opérationnels de conservation et plan d'actions visant à mettre en œuvre ces objectifs.
PLAN DE FINANCEMENT :

Plan de financement prévisionnel Budget en euros		
Fonds vert	14 000,00 €	70%
Conservatoire du littoral	3 000,00 €	15%
Commune de Plévenon	**3 000,00 €**	**15%**
Total	20 000,00 €	100%

Il est demandé au conseil de valider ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de la somme de 3 000 € au Syndicat Mixte Cap d'Erquy Cap Fréhel

Fait à Plévenon, le 28/05/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 28/05/2026